

**MISE A JOUR N° 2**

La notice ci-dessus qui précède le présent procès-verbal de réception n° N44-02-186-1 a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 modifié relatif à la réception des véhicules.

Cette mise à jour est nécessitée pour le motif suivant :

- restylage habillage carrosserie et feux arrières
- évolution essieu châssis
- suppression de l'option ' sans éclairage et signalisation '

La modification commence à partir du n° VF9MPR09904035378

A Saint-Herblain, le 17 mars 2005  
Le Technicien supérieur principal  
de l'industrie et des Mines  
Signé :

Vu, approuvé et enregistré sous n° N44.02.186.2  
A Nantes, le 21 avril 2005  
Pour le Directeur Régional de l'Industrie, de la  
Recherche et de l'Environnement  
Et par délégation  
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines  
Signé :

Patrice GUILLET

André PERRIER

**Certificat de conformité  
(Véhicules prêts à l'emploi)**

Je, soussigné : SIDES S.A.S, 182 rue de Trignac, 44600 Saint-Nazaire, Constructeur

Certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

(2) Dénomination	SIDES
(D1) Marque	MPR 99
(D2) Type Variante Version	MPR
(D3) Dénomination commerciale	VF9MPR099 Q6_ 035 4 4 6
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série de type (1)	750
(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible	750
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	non concerné
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRM) (kg)	non concerné
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg)	630
(G1) Poids à vide national (PV) (kg)	O1
(J) Catégorie internationale	RESP
(J1) Genre national	Incendie
(J3) Carrosserie (désignation nationale)	N44.02.186.2
(K) Numéro de la réception par type	non concerné
(P1) Cylindrée (cm3)	non concerné
(P2) Puissance nette maximale (kW)	non concerné
(P3) Source d'énergie	non concerné
(P6) Puissance administrative (CV)	non concerné
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg)	non concerné
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	non concerné
(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB)	non concerné
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1)	non concerné
(V7) CO2 (g/km)	non concerné
(V9) Classe environnement	non concerné

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) ;

- sort de nos usines, le 6 MARS 2006

pour être livré à : SIDIS DE LA LOIRE 8 RUE DU CHANOINE PLOTON BP 541 42007 - SAINT ETIENNE CEDEX 1

Fait à, SAINT-NAZAIRE

le 6 MARS 2006

Véhicules Anti-Incendie et de Secours  
Fire-Fighting and Rescue Vehicles



182, RUE DE TRIGNAC  
F - 44600 SAINT-NAZAIRE  
Tél. 33(0)2 40 17 18 00  
Fax 33(0)2 40 17 18 01

(1) à compléter.

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.

Remarque : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R312-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture ;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions